



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 2 décembre 2024, le Conseil municipal de Belcourt a adopté le règlement suivant :

Règlement #182-24 relatif à la Régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Belcourt

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau municipal situé au 219, rue Communautaire, et ce, du mardi au jeudi selon les heures d'ouverture.

Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.munbelcourt.ca.

Donné à Belcourt, ce 3^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

Nathalie Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Lizotte, Directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Belcourt, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits établis par le conseil municipal, le 3 décembre 2024

Donné à Belcourt, ce 3^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

Nathalie Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière